

Lettre du lundi 15 juin 2020

L'EDITO

Cette bureaucratie française qui nous tue !

Le 23 octobre 2018, le journal Les Echos titrait : « *Macron dans le piège de la bureaucratie française* ».

Son éditorialiste Jean Marc Vittori s'interrogeait : « *Plus ça change, plus c'est pareil. Emmanuel Macron voulait incarner une nouvelle pratique du pouvoir, plus ouverte, plus agile, plus efficace. Mais cette noble ambition se cogne au poids des inerties. Dans une République installée dans des palais dorés, avec une haute administration à la fois brillante et routinière, il semble bien difficile de mieux faire tourner les rouages du pouvoir. Est-il vraiment possible d'aller vers un nouveau monde avec d'anciennes règles ?* »

Emmanuel Macron s'était donc promis d'échapper aux lourdeurs de la bureaucratie française. Mais il est difficile de changer une administration, ses habitudes et... ses directeurs.

Les chiffres donnent le vertige : 400 000 normes, 11 000 lois, statuts, précautions... La surenchère administrative étouffe l'économie française. Véritable « impôt formulaire », c'est aussi un état d'esprit, qui entrave l'initiative et la compétitivité.

Tous les chefs d'entreprise qui se heurtent au quotidien aux lenteurs de l'administration et plus particulièrement à celle des Direccte et des Dirccte pour le chômage partiel pourraient en témoigner. Les femmes et les hommes ne sont pas en cause, mais bien le système !

Le Président de la République l'a reconnu dans son allocution d'hier : « *Cette épreuve a aussi révélé des failles, des fragilités, notre dépendance à d'autres continents, pour nous procurer certains produits, nos lourdeurs d'organisation, nos inégalités sociales et territoriales* ».

L'organisation de la santé a cruellement illustré cette lourdeur pendant la crise de la Covid-19. En 2009, Les Échos s'interrogeaient sur le poids de la bureaucratie dans notre système de santé et concluaient ainsi : « **Lutter contre la bureaucratie à l'hôpital : une priorité absolue** ».

Sans que l'énumération suivante soit exhaustive, il y a en haut de la pyramide les ministères et la Direction générale de la Santé chargée de préparer la politique de [santé publique](#), les Agences de l'état : l'ABM (Agence de biomédecine), l'Etablissement français du sang (EFS), l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux), l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux), l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'ASIP (Agence des systèmes d'information partagés de santé), l'INVS (Institut de veille sanitaire) et naturellement Santé publique France... sans oublier la sécurité sociale... Et il faut rajouter au niveau régional les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoires (GHT) et la bureaucratie hospitalière....de quoi donner le tournis...

Heureusement il y a eu les femmes et les hommes, soignants au sens large, qui par leurs initiatives et leur engagement ont tenu bon. L'illustration, une fois encore, que quand le système était défaillant, c'est l'homme qui a tout sauvé.

« *La France passe au vert, Macron esquisse un nouveau chemin* » titre Le Figaro. Espérons que dans ce travail de reconstruction, le gouvernement n'oublie pas... la simplification. En méditant ce que disait Einstein « *La bureaucratie réalise la mort de toute action* ».

FLASH SPECIAL COVID-19

Tourisme en Outre-mer, la montagne a accouché d'une souris

Depuis plusieurs jours, on nous annonçait des mesures fortes, susceptibles de changer la donne et de relancer enfin le tourisme outre-mer. Seul manquait, nous indiquait-on, l'accord des présidents de régions/collectivités locales, pour enfin ouvrir immédiatement et sans conditions de septaine et/ou de quatorzaine ou encore de motifs impérieux, les cieux outre-mer.

Le communiqué de presse tant attendu est enfin paru vendredi 12 juin et quelle ne fut pas notre déception de découvrir qu'il faudra encore attendre ! Rien de nouveau, toujours les mêmes critères pénalisants, toujours le même horizon du 22 juin qui paralyse les réservations, et pire, une référence à la fin de l'état d'urgence qui constitue une énième mesure dilatoire !

Pourtant la colère des socioprofessionnels s'amplifie dans les outre-mer, leur mobilisation s'accroît et nous pensions, enfin, que le gouvernement avait compris, qu'à l'instar des Corses, les ultramarins avaient besoin de ce signal fort pour relancer l'économie de nos territoires déjà fragiles.

Entre l'interview donnée par la ministre des Outre-mer sur RCI mardi 9 juin et son communiqué de presse du 12 juin, rien de nouveau et surtout rien de rassurant. Et la presse nationale – celle que lisent les touristes métropolitains – ne s'y est pas trompée en mettant l'accent sur l'ensemble de l'arsenal de protection maintenu qui est, il faut le dire, complètement dissuasif ! Aucune personne saine d'esprit qui a été confinée presque 3 mois ne viendra se confiner à nouveau, même dans le plus bel hôtel de nos territoires !

Alors nous le répétons, seule l'annulation, dès maintenant, de toutes les conditions de quatorzaine, septaine, motifs impérieux, permettra de donner un signal fort aux touristes extérieurs qui représentent 90 % de la clientèle des équipements touristiques de nos destinations.

Nous le redisons avec force : attendre l'après 22 juin et surtout la fin de l'état d'urgence en juillet pour ouvrir nos destinations est suicidaire pour le secteur du tourisme et plus largement pour nos économies. Nous espérons que le gouvernement entende la colère qui monte et soutienne enfin sa ministre des Outre-mer.

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres du 12 juin

1. Fin de l'état d'urgence sanitaire

Le Premier ministre a présenté un projet de loi organisant la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Si la situation sanitaire est en voie d'amélioration, une vigilance particulière restera nécessaire pendant encore plusieurs mois. Le projet de loi définit en conséquence les conditions de sortie du régime de l'état d'urgence sanitaire, qui s'achèvera le 10 juillet prochain, en organisant une période transitoire pour la période qui s'ouvrira.

Dans les quatre mois suivant la fin de l'état d'urgence sanitaire, le premier ministre conservera la possibilité de réglementer les déplacements et l'accès aux moyens de transport, l'ouverture des établissements recevant du public, ainsi que les rassemblements sur la voie publique. Les autres mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ne pourront être maintenues quant à elles que dans les conditions et limites du droit commun.

Le projet de loi permet également d'allonger la durée de conservation des données collectées dans le cadre des systèmes d'information mis en œuvre pour lutter contre l'épidémie, à l'exclusion de « Stop Covid », en cohérence avec leurs finalités notamment de recherche, et avec toutes les garanties nécessaires. L'allongement ne pourra en particulier être décidé que s'il apparaît justifié pour chaque type de données, après avis publics de la commission nationale de l'informatique et des libertés et du comité de contrôle et de liaison covid-19, par décret en Conseil d'état.

2. Loi de finances rectificative pour 2020

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics ont présenté un projet de loi de finances rectificative pour 2020, le troisième budget pour 2020 afin de renforcer son dispositif de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise (voir par ailleurs).

3. Nouvelle ordonnance pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le ministre de l'économie et des finances a présenté une ordonnance relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Prise sur le fondement de l'habilitation prévue à l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'ordonnance vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 la durée du fonds initialement créé pour une durée de 3 mois prolongeable de la même durée et à renforcer les contrôles des bénéficiaires des aides en étendant la compétence aux agents des services déconcentrés de l'état et en autorisant la transmission entre administrations des informations nécessaires à l'instruction des demandes, au contrôle de ces aides, à la gestion du fonds et au suivi du dispositif.

Tourisme en outre-mer : Annick Girardin annonce la levée des motifs impérieux à partir du 22 juin pour voyager

Invitée de la matinale de RCI, la Ministre des Outre-mer Annick Girardin a dévoilé des annonces supplémentaires concernant les règles de voyage. A compter du 22 juin, les motifs impérieux familiaux et professionnels ne seront plus nécessaires pour se déplacer en Outre-mer.

<http://outremers360.com/economie/tourisme-en-outre-mer-annick-girardin-annonce-la-levée-des-motifs-impérieux-a-partir-du-22-juin-pour-voyager/>

Commentaire FEDOM : les assouplissements annoncés ne permettent en rien une reprise du tourisme pour les Outre-mer. En effet, on peut comprendre qu'après deux mois de confinement, le maintien d'une septaine décourage quiconque voudrait se rendre dans nos territoires. L'urgence est désormais de revenir sur cette mesure rapidement afin de pouvoir offrir à tous les vacanciers la possibilité de se rendre en Outre-mer cet été. Les réservations se font maintenant, le 22 juin il sera trop tard. (voir flash spécial covid)

Le Gouvernement présente un nouveau projet de loi de finances rectificatives pour l'année

2020 permettant de tenir compte des conséquences économiques de la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Le troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) pour l'année 2020 débloque 45 milliards d'euros supplémentaires pour soutenir les secteurs les plus fragilisés par la crise sanitaire alors qu'une chute de 11 % du PIB et la perte de 800 000 emplois sont envisagées.

Le texte prévoit notamment une prolongation des dispositifs d'urgence pour les salariés et les entreprises à hauteur :

- De 31 milliards € pour l'activité partielle
- De 8 milliards € pour le fonds de solidarité dédié aux très petites entreprises.

Il tient également compte des différents plans de soutien d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise pour une enveloppe globale de 43,5 milliards € répartie de la manière suivante :

- Plan tourisme à 18 milliards €
- Plan de soutien au secteur automobile à 8 milliards €
- Plan de soutien au secteur aéronautique à 15 milliards €
- Plan en faveur du secteur des startups et entreprises technologiques à 1,2 milliard €
- Plan en faveur du secteur culturel à 1,3 milliard €

<https://fedom.org/2020/06/12/le-gouvernement-presente-un-nouveau-projet-de-loi-de-finances-rectificatives-pour-lannee-2020-permettant-de-tenir-compte-des-consequences-economiques-de-la-crise-sanitaire-liee-au-coronavirus/>

Le gouvernement présente des nouvelles mesures de soutien au BTP et à la rénovation énergétique

85 % des chantiers du BTP ont repris. Le gouvernement a présenté des mesures pour compenser les surcoûts liés à la Covid-19 et soutenir la trésorerie des entreprises. Accélérer la rénovation thermique des bâtiments sera inscrit dans le plan de relance.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/mesures-soutien-BTP-renovation-energetique-35639.php4>

Aéronautique : un plan de soutien de 15 milliards d'euros pour le secteur

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, appelle l'industrie à se montrer « plus compétitive » et « plus décarbonée ». Un milliard et demi d'euros sont mobilisés pour produire un « avion vert ».

<https://www.la-croix.com/France/Le-gouvernement-francais-devoile-plan-soutien-15-milliards-euros-secteur-aeronautique-2020-06-09-1301098282>

Le gouvernement renforce les aides apportées aux secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture et les entreprises de secteurs connexes

Lire le communiqué de presse ici : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cp_-_le_gouvernement_renforce_les_aides_apportees_aux_secteurs_de_lhotellerie_restaurant_cafes_tourisme_eventementiel_sport_culturevfdocx.pdf

Un plan à 1 milliard d'euros pour sauver l'apprentissage

Très attendues par les acteurs du secteur, les mesures annoncées par Muriel Pénicaud le 4 juin à l'issue d'une rencontre à l'Élysée avec les partenaires sociaux sont plutôt bien accueillies. Le coût d'un jeune en alternance devient quasiment nul pour toutes les entreprises. A suivre : un plan pour l'emploi des jeunes, un dispositif de chômage partiel de longue durée et un plan de relance pour la formation.

[https://www.banquedesterritoires.fr/un-plan-1-milliard-deuros-pour-sauver-lapprentissage#:~:text=Ainsi%2C%20face%20aux%20risques%20d,soit%20368.000%20\(%2B16%25\).](https://www.banquedesterritoires.fr/un-plan-1-milliard-deuros-pour-sauver-lapprentissage#:~:text=Ainsi%2C%20face%20aux%20risques%20d,soit%20368.000%20(%2B16%25).)

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Table ronde sur le numérique dans le cadre de l'étude de la délégation sur l'urgence économique dans les outre-mer à la suite de la crise de Covid-19

Regarder la vidéo : http://videos.senat.fr/video.1654691_5ee210f80c615.table-ronde-sur-le-numerique-dans-le-cadre-de-letude-de-la-delegation-sur-l-urgence-economique-dans

Commentaire FEDOM : la crise du COVID 19 et les nouvelles organisations qu'elle a engendrées – télétravail, visio-conférences, dématérialisation accrue- ont mis en évidence la nécessité d'une accélération de la transition numérique au sein des entreprises, incontournable facteur de compétitivité pour l'avenir. Les représentants des organisations professionnelles des différents territoires ultra-marins ont démontré lors de cette conférence la maturité et l'expertise de leur filière, que la FEDOM aura à cœur, au sein de son groupe de travail numérique, de valoriser et de relayer.

Table ronde sur le tourisme dans le cadre de l'étude de la délégation sur l'urgence économique dans les outre-mer à la suite de la crise de Covid-19

Une audition des acteurs du tourisme outre-mer est prévue le 25 juin, elle sera diffusée sur le site du Sénat en direct, à 14H00 heure de Paris.

Rapport Outre-mer du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2019

Commentaire FEDOM : le projet de loi règlement comporte plusieurs annexes dont une dédiée à l'Outre-mer. Cette dernière avait pour rapporteur spécial le député Olivier Serva. Le rapport estime que, comme en 2018, l'exercice budgétaire de la mission outre-mer est marqué par d'importantes sous-consommations en crédits de paiements. Il convient donc, selon le rapport, d'œuvrer sans tarder à leur résorption et d'améliorer le pilotage de l'exécution. La seconde partie du rapport est quant à elle dédiée à l'impact de la crise sanitaire en Outre-mer.

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/reglement_comptes_2019

La prolongation d'un an des missions de l'agence des 50 pas géométriques adoptée au Parlement

La loi 2015 d'actualisation des droits d'outre-mer avait fixé un calendrier par étapes, prévoyant notamment la fermeture de l'agence des 50 pas géométriques.

Un amendement introduit par le gouvernement à l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences du COVID, a reporté d'un an la fermeture des agences des 50 pas géométriques.

Les sénateurs de Martinique Catherine Conconne et Maurice Antiste ont précisé qu'ils étaient favorables à ce report nécessaire mais ont indiqué dans un communiqué que le gouvernement devait rapidement organiser une concertation sur les moyens de concrétiser les objectifs assignés à ces agences en Martinique et en Guadeloupe.

Sans une telle concertation concluent-ils, ce report d'un an ne ferait que repousser les problématiques actuelles. Le texte de loi a été adopté définitivement ce mercredi 10 juin.

Autres propositions de lois soumises au débat au Parlement

Plusieurs propositions de lois visant le soutien à l'économie ont été présentées à l'Assemblée. Parmi elles :

- La proposition de loi visant à permettre aux conseils départementaux d'accorder des subventions aux petites et moyennes entreprises et industries et aux artisans fragilisés, en particulier du secteur du tourisme, par la crise du covid-19
- La proposition de loi visant à annuler, le temps de l'état d'urgence sanitaire, les charges sociales et fiscales des entreprises ayant accès au fond de solidarité créé par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020
- La proposition de loi visant à sauver les secteurs de l'hébergement touristique, des cafés et de la restauration en instaurant un taux réduit de taxe sur la valeur ajoutée à 5,5% jusqu'au 31 décembre 2020
- La proposition de loi visant à alléger temporairement les cotisations sociales à la charge des entreprises afin de remplacer progressivement le dispositif d'activité partielle.

Commentaire FEDOM : même si elles sont pertinentes, ces propositions de loi n'ont que très peu de chances d'être adoptées. Rappelons en effet que les propositions de loi sont assujetties à deux restrictions qui ne s'imposent pas aux projets de loi. Elles ne peuvent pas remettre en cause l'équilibre financier fixé par les lois de finances de l'année (Const. 58, art. 40) ; elles sont également irrecevables si elles interviennent hors du domaine de la loi et que le gouvernement soulève cette irrecevabilité (Const. 58, art. 41).

DU CÔTÉ DES COLLECTIVITES

La Polynésie se rouvre au tourisme sans quatorzaine à partir du 15 juillet

Une reprise progressive, accompagnée de l'allègement du protocole sanitaire pour les arrivants ; la quatorzaine va devenir une « septaine » début juillet, avant de disparaître complètement deux semaines plus tard. A compter du 15 juillet, la Polynésie se rouvrira réellement au tourisme. À cette date, les vols de et vers les États-Unis seront pleinement autorisés. Surtout, le protocole sanitaire concernant les arrivants au fenua sera encore allégé. L'obligation de quarantaine disparaîtra entièrement, pour tous les voyageurs. Ces derniers seront tout de même tenus de présenter un test Covid négatif avant de pouvoir embarquer et devront aussi disposer d'une assurance voyage internationale.

<https://www.radio1.pf/la-polynesie-se-rouvre-au-tourisme-sans-quarantaine-a-partir-du-15-juillet/>

Entreprises portuaires : les mesures de soutien du Port autonome de Polynésie Française

Le Président Edouard Fritch, le Vice-Président Teva Rohfrisch, et le ministre de l'Équipement, René Temeharo, ont présenté le plan de soutien du Port autonome de Papeete à l'économie du Pays. Les mesures portent sur les six domaines suivant : exonération des frais d'amarrage, de lamanage et de remorquage pendant 6 mois, prise en charge des frais de gardiennage pendant 6 mois, maintien du tarif de basse saison pour les voiliers des particuliers de la marina de Papeete pendant 6 mois, exonération des loyers pendant une période de deux à 6 mois, exonération des redevances d'encombrement pendant 6 mois, exonération des redevances de stationnement pendant 4 mois.

<https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/economie/entreprises-portuaires-les-mesures-de-soutien-du-port-autonome/>

Coronavirus : le conseil scientifique de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) se prononce contre le 2ème tour des municipales

Le conseil scientifique de la CTG s'est prononcé contre le 2ème tour des Municipales. Composé d'élus, de médecins, d'un épidémiologiste, de spécialistes de laboratoire, ce comité a pour vocation de conseiller le président de la CTG dans sa stratégie de lutte locale contre la Covid-19.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/centre-littoral/cayenne/coronavirus-conseil-scientifique-ctg-se-prononce-contre-2eme-tour-municipales-841386.html>

Polynésie Française : Edouard Fritch consulté par le Sénat sur le statut

Le président Edouard Fritch a été auditionné par le sénateur Michel Magras dans le cadre des travaux du groupe de travail du Sénat sur la décentralisation annoncée en début d'année. Le président du Pays a indiqué que le statut d'autonomie lui "paraissait globalement satisfaisant et qu'il ne préconisait pas de modifications profondes".

https://www.tahiti-infos.com/Fritch-consulte-par-le-Senat-sur-le-statut_a191643.html

Daniel Gibbs souhaite la création d'un « United Congress » entre Saint-Martin et Sint-Maarten

La gestion des frontières entre les deux parties de l'île durant la crise sanitaire a remis en exergue la volonté du président de la Collectivité de Saint-Martin d'instaurer un « United Congress », un congrès réunissant des élus de Saint-Martin et des élus de Sint-Maarten.

<http://outremers360.com/politique/daniel-gibbs-souhaite-la-creation-dun-united-congress-entre-saint-martin-et-sint-maarten/>

Nouvelle-Calédonie : le gouvernement a mis en place une cellule pour mieux réguler le fret aérien

Le gouvernement a mis en place une cellule dédiée au fret qui vise à mieux coordonner l'acheminement des marchandises vers et depuis la Nouvelle-Calédonie en réunissant l'ensemble des acteurs concernés. Un schéma de priorisation pour l'acheminement des marchandises par les compagnies aériennes et les transitaires a été déterminé.

<http://outremers360.com/economie/nouvelle-caledonie-le-gouvernement-a-mis-en-place-une-cellule-pour-mieux-reguler-le-fret-aerien/>

Nouvelle-Calédonie : des mesures de soutien pour les entreprises en grande difficulté

Afin de soutenir les entreprises durablement impactées par la crise sanitaire, le gouvernement souhaite prolonger le dispositif de chômage partiel renforcé et étendre la possibilité de report des cotisations sociales aux échéances du second trimestre. Un projet de délibération a été déposé sur le bureau du Congrès.

<https://gouv.nc/actualites/09-06-2020/des-mesures-de-soutien-pour-les-entreprises-en-grande-difficulte>

Le préfet détaille le plan de relance économique pour La Réunion

Le préfet Jacques Billant annonce un plan de relance réunionnais sur 3 axes : le soutien à la demande de court terme, la modernisation de l'économie et la structuration des filières et le renforcement des politiques d'emploi et de formation par un plan Pétrel 2. 110 millions d'euros sont débloqués pour "initier un choc de relance de la commande publique". Un dispositif de formation des acteurs de la commande publique sera mis en place, pour que les crédits soient utilisés. 20 millions d'euros seront consacrés au soutien à l'investissement local.

Commentaire FEDOM : nous attendons aussi du Préfet, qu'on dit très prudent sur le sujet, qu'il soit davantage aux côtés des acteurs – au sens large – du tourisme réunionnais, dans leur demande répétée d'ouverture du ciel (en toute sécurité).

https://www.zinfos974.com/Le-prefet-detaille-le-plan-de-relance-economique-pour-La-Reunion_a155692.html

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Biodiversité : la Cour des comptes européenne dénonce l'échec de la PAC

La Cour des comptes européenne déplore l'impact "négatif, limité ou inconnu" de l'actuelle politique agricole commune sur le maintien de la biodiversité. Une faille de taille alors qu'elle juge que l'agriculture est un "facteur important de la perte de la biodiversité" et que l'essentiel des moyens affectés par la Commission au maintien de cette dernière relève de la PAC.

<https://www.banquedesterritoires.fr/biodiversite-la-cour-des-comptes-europeenne-denonce-lechec-de-la-pac>

RAPPORTS, ETUDES ET AVIS

Délais de paiement : un rapport de l'IGA dénonce (encore) des délais « excessivement longs » dans les collectivités locales en Outre-mer

Un rapport, commandé par le ministère de l'Outre-Mer à la Cour des Comptes et à l'Inspection générale de l'Administration en octobre 2019 remet en lumière la problématique des délais de paiement dans les collectivités locales en Outre-mer.

<http://outremers360.com/politique/delais-de-paiement-un-rapport-de-liga-denonce-encore-des-delais-excessivement-longs-dans-les-collectivites-locales-en-outre-mer/>

Commentaire FEDOM : ce rapport – réalisé sous l'impulsion de la FEDOM qui en a fait depuis 2 ans son cheval de bataille - pointe du doigt une réalité que les milieux économiques dénoncent depuis bien trop longtemps. Les délais de paiement pénalisent les entreprises, pouvant les mener jusqu'à des procédures collectives, et entraînent une augmentation du coût de certaines prestations. Des réponses juridiques ont été données récemment concernant les délais de paiement entre entreprises. Nombres de préconisations données par le rapport vont dans le sens des demandes des socio-professionnels. Il serait juste que ce qui est demandé aux entreprises le soit aussi aux collectivités.

Lire le rapport dans son intégralité : <https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport-delais-de-paiement-version-def.pdf>

Lire le rapport Patient-Cazeneuve sur les collectivités : <https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/rapport-version-finale-patient-cazeneuve.pdf>

Dans son dernier rapport annuel, le défenseur des droits, Jacques Toubon, met l'accent sur la défense des droits des Ultramarins

Pour ce dernier rapport, il s'est notamment concentré sur les discriminations, les violences faites aux enfants ou encore le difficile accès aux services publics. Mais aussi sur la Défense des droits des Ultramarins.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/son-dernier-rapport-annuel-jacques-toubon-met-accent-defense-droits-ultramarins-840960.html>

Lire le rapport intégral : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2020/06/rapport-annuel-dactivite-2019>

Le taux de crédit à La Réunion monte pour les entreprises et baisse pour les particuliers

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a publié deux notes de conjoncture financière relatives au taux des crédits à La Réunion pour le 1er semestre 2020. Le taux de crédit grimpe pour les entreprises tandis que les particuliers voient le taux moyen baisser.

https://www.zinfos974.com/Le-taux-de-credit-a-La-Reunion-monte-pour-les-entreprises-et-baisse-pour-les-particuliers_a155889.html

En Polynésie, 9 entreprises sur 10 fragilisées par la crise

Le Cerom a mené une enquête auprès de plus d'un millier d'entreprises polynésiennes à propos des conséquences du confinement sur leur activité. Elle dépeint un tissu économique durement touché par la crise et est pessimiste sur l'avenir malgré les mesures gouvernementales.

<https://www.radio1.pf/neuf-entreprises-sur-dix-fragilisees-par-la-crise/>

VIE DE LA FEDOM

AGENDA FEDOM

L'Assemblée Générale de la FEDOM est reportée au 13 octobre 2020. Les réunions des commissions thématiques et du Bureau de la FEDOM se tiendront la veille (le 12 octobre).

Les Assises Économiques des Outre-mer reportées au 13 et 14 octobre

Les organisateurs, le Groupe Ouest-France, le marin et Ilago, en partenariat avec la Fédération des Entreprises des Outre-mer et le Cluster maritime français, et avec le soutien du ministère des Outre-mer, ont décidé de reporter ce nouvel événement

Etude d'impact du Covid-19 dans le secteur du tourisme outre-mer

Afin de mesurer au mieux les impacts économiques du Covid-19 sur les entreprises ultramarines du secteur du tourisme, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous encourageons vivement à remplir et à diffuser massivement auprès de vos adhérents et ou de vos contacts :

<https://bit.ly/2X105Zt>

Vos réponses à ces diverses questions nous permettront **de mieux appréhender et donc de mieux défendre les difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur touristique des outre-mer.**

Afin de permettre à l'ensemble des entreprises concernées de pouvoir remplir ce questionnaire, ce dernier a été adapté aux COM du Pacifique.

Tableau comparatif des dispositifs touristiques mis en œuvre

La FEDOM a mis en œuvre un tableau comparatif des différents dispositifs mis en œuvre par les territoires afin de favoriser la reprise touristique. Ce tableau n'est pas exhaustif et est amené à être amendé en fonction des nouvelles données. Il comporte des données tant nationales qu'internationales.

<https://fedom.org/wp-content/uploads/2020/06/dispositifs-touristiques-mis-en-oeuvre-comparaison.pdf>

LA FEDOM DANS LA PRESSE

Tourisme en Outre-mer : la FEDOM interpelle le premier ministre

Le décret numéro 2020-663 du 31 mai 2020 restreint drastiquement les libertés, les déplacements, la réouverture des commerces, et le redémarrage des activités dans les Outre-mer et la Corse.

<https://www.linfo.re/la-reunion/societe/tourisme-en-outre-mer-le-fedom-interpelle-le-premier-ministre>

Outre-mer : la septaine expérimentée et décriée

Le protocole sanitaire « adapté » qui est appliqué depuis le 9 juin fait fuir les touristes, dénoncent les professionnels du secteur.

https://www.liberation.fr/france/2020/06/10/outre-mer-la-septaine-experimentee-et-decriee_1790857

VIE DES ADHERENTS

Ponant se relance avec des croisières franco-françaises

Ponant, qui a rapatrié six navires en France, proposera cet été, sous réserve du feu vert des autorités françaises (aux niveaux national, préfectoral et portuaire) attendu après la mi-juin, des « expéditions » françaises. Cinq circuits seront proposés : la Bretagne, côtes authentiques de Normandie et Bretagne, nature et terroir d'Aquitaine, le patrimoine du littoral méditerranéen ainsi que la Corse sauvage et secrète. Ponant indique avoir mis au point un protocole sanitaire anti-covid, qui repose sur un principe de double protection : contrôle de 100 % des personnes et marchandises avant embarquement puis, une fois à bord, application de protocoles sanitaires stricts.

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/shipping/36740-ponant-se-relance-avec-des-croisieres-franco-francaises>

Rapport annuel Développement durable 2019 du groupe Air France- KLM

Le groupe Air France-KLM publie son rapport Développement durable 2019. 100% digital, ce rapport présente la stratégie, les engagements et l'ensemble des actions menées par le groupe en 2019 pour sa transition durable.

<https://www.airfranceklm.com/fr/rapport-annuel-developpement-durable-2019>

Air France Protect , la promesse d'un voyage en toute sécurité

Pour garantir un vol dans les meilleures conditions, Air France réaffirme ses engagements en matière sanitaire et invite ses clients à prendre connaissance des [mesures exceptionnelles](#) mises en place sur chaque étape du voyage. Regroupées sous le label « Air France Protect », ces mesures sont adaptées régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

<https://corporate.airfrance.com/fr/actualite/air-france-protect-la-promesse-dun-voyage-en-toute-securite>

Le dispositif expérimental ne fera pas revenir les touristes, selon l'hôtelier et président de la CCIIG, Patrick VIAL-COLLET

Des tests au départ et une septaine, à compter de mardi 9 juin, pour les passagers en provenance de l'Hexagone. Cette mesure du Gouvernement ne satisfait pas Patrick VIAL-COLLET, qui l'avait interpellé sur la question du tourisme et de l'ouverture des frontières.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/dispositif-experimental-vigueur-demain-ne-fera-pas-revenir-touristes-hotelier-president-cciig-patrick-vial-collet-840680.html>

Frédéric Dock (Président du MEDEF Polynésie française) : "Nous ne pouvons pas imaginer que l'Etat ne nous soutienne pas"

A l'occasion d'une interview accordée à Tahiti Infos, le président du Medef est revenu sur les points soulevés dans l'édito diffusé par l'organisation patronale. Espoirs dans la solidarité nationale, accélération de la commande publique, incitation pour embaucher la jeunesse... Frédéric Dock décortique les attentes du patronat.

Lire son interview : https://www.tahiti-infos.com/Frederic-Dock-Nous-ne-pouvons-pas-imaginer-que-l-Etat-ne-nous-soutienne-pas_a191750.html

Corsair décollera à nouveau vers la Guadeloupe le 20 juin prochain

Corsair annonce une reprise de ses vols vers nos régions le 18 juin prochain. La compagnie devrait à nouveau rejoindre les Antilles à compter de cette date. Mais ce ne sera que très progressivement et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/corsair-decollera-nouveau-guadeloupe-20-juin-prochain-840274.html>

Air Caraïbes a repris ses vols transatlantiques

Après avoir relancé le mois dernier ses vols régionaux aux Antilles, la compagnie française a avancé d'un jour son retour dans la métropole : dès le 11 juin 2020, elle a effectué son retour entre sa base à Pointe à Pitre et l'aéroport de Paris-CDG 2A (en attendant la réouverture d'Orly prévue le 26 juin). Le vol sera opéré a priori en Airbus A350-900 pouvant accueillir 18 passagers en classe Affaires, 45 en Premium et 326 en Economie

Concernant les autres destinations transatlantiques d'Air Caraïbes au départ ou vers Paris (Saint-Martin, République Dominicaine, Haïti, Cuba), la compagnie précise sur son site qu'une décision « devrait être prise courant juin, en fonction des contraintes imposées par le gouvernement français ainsi que celles en vigueur dans les destinations concernées ».

Tourisme : "L'heure est grave, il y a même un sentiment de colère"

Le MEDEF Réunion et les professionnels du tourisme demandent la "réouverture du ciel sécurisée et respectueuse du territoire" avant le 1er juillet.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/deconfinement-professionnels-du-tourisme-broient-du-noir-841300.html>

Reprise d'activité : Air Tahiti ajoute neuf escales à son programme

Constatant une amélioration de la situation sanitaire, le Pays a décidé de mettre fin au confinement des populations des îles de Polynésie française depuis le 21 mai dernier. Air Tahiti a donc effectué une reprise lente de son activité sur les dix escales suivantes : Bora Bora, Huahine, Raiatea, Rangiroa, Tikehau, Fakarava, Nuku Hiva, Hiva Oa, Rurutu, Tubuai. Dans la phase 2 de son programme de vols minimal, Air Tahiti rajoute les neuf escales suivantes : Mataiva, Arutua, Ahe, Manihi, Hao, Makemo, Gambier, Raivavae, Rimatara.

<https://www.tahitinews.co/reprise-dactivite-air-tahiti-ajoute-neuf-escales-a-son-programme/?fbclid=IwAR1MG3riSEoKgiORLvjZxOnCYH9VilZjopbbN0i-Zovf3L5oImNItX2L8Ss>

En Martinique, les professionnels du tourisme, critiquent la "septaine" imposée aux visiteurs

La quatorzaine de confinement a été assouplie par le gouvernement pour les voyageurs à destination des Antilles. Mais les professionnels du tourisme redoutent un effet dissuasif de la septaine en expérimentation depuis le 9 juin. Ils proposent que des tests médicaux soient effectués avant le départ. <https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/martinique-professionnels-du-tourisme-critiquent-septaine-imposee-aux-visiteurs-841394.html>

ACTION LOGEMENT mobilise des financements pour la reprise des chantiers post covid-19 et met en place une aide d'urgence pour les personnes en difficulté

Action Logement, acteur majeur du financement et de la construction du logement social et intermédiaire, a décidé de prendre en charge une part significative des surcoûts engendrés par la crise de la Covid-19 et de permettre ainsi aux chantiers de redémarrer dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. En soutenant l'ensemble des bailleurs sociaux, les partenaires sociaux d'Action Logement entendent assumer leurs responsabilités induites par leur vocation d'utilité sociale.

<https://mcusercontent.com/14189560832496f694324c461/images/1e90ab9d-6eb1-4394-9e7e-fe6ff9370780.png>

VIE DES PARTENAIRES

Frédéric Moncany de Saint-Aignan - Philippe Louis-Dreyfus : « La filière maritime souffre, Monsieur le premier ministre »

Dans un courrier commun adressé au premier ministre et à plusieurs membres du gouvernement, Frédéric Moncany de Saint-Aignan et Philippe Louis-Dreyfus, respectivement président du Cluster maritime français et du Groupe des conseillers du commerce extérieur experts de l'économie maritime (GEEM), alertent sur les difficultés rencontrées par « la famille maritime », non sans rappeler les promesses faites il y a à peine quelques mois...

<http://www.journalmarinemarchande.eu/actualite/frederic-moncany-de-saint-aignan-philippe-louis-dreyfus-la-filiere-maritime-souffre-m-le>

BREVES

SCARA : l'état abandonne les compagnies aériennes françaises

La présentation d'un plan de soutien à l'aéronautique française de 15 milliards d'euros, dont sept pour la compagnie aérienne Air France mais zéro pour les autres, désole le SCARA qui redoute la disparition de plusieurs transporteurs. L'UNCAF demande de son côté un changement de cap pour sauver l'emploi dans la filière. Sept milliards d'euros pour la compagnie nationale, huit pour l'industrie et c'est tout : la France abandonne les autres transporteurs, selon le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) qui regroupe plus de 50% des compagnies françaises basées en métropole et dans les territoires ultra-marins ainsi que des sociétés d'assistance aéroportuaire et de formation.

<https://www.air-journal.fr/2020-06-11-scara-letat-abandonne-les-compagnies-aeriennes-francaises-5220770.html>

La filière melon des Antilles est en grand danger

La filière « melon-export » aux Antilles est dans une situation dramatique et en appelle au président de la République.

Dans leur courrier, les producteurs de melons aux Antilles expliquent que la crise sanitaire a entraîné un blocage quasi-total des vols vers la métropole, faisant chuter durant cette période de 90% la capacité d'exporter vers PARIS la production saisonnière qui connaît son pic de production en mars-avril, c'est-à-dire en pleine période de confinement.

De ce fait, face à une baisse de chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros, 34 producteurs seront en très grande difficulté financière et devraient cesser leur activité de producteurs à la fin de cette campagne en entraînant la suppression de 300 emplois directs aux Antilles et 270 emplois indirects en métropole.

Ils sollicitent en conséquence une aide exceptionnelle de 4 millions d'euros à cette filière, dont le travail de qualité, valorisé par la marque « PHILIBON » depuis plus de 30 ans, a été maintes fois salué tant par les autorités locales et nationales qu'européennes.

Commentaire FEDOM : la FEDOM soutient cette demande car cette filière qui utilise quasi exclusivement le fret aérien, a été frappée de plein fouet par la diminution drastique des liaisons aériennes entre la métropole et les Antilles. Une illustration supplémentaire de la très grande dépendance de nos territoires à l'aérien et de l'impérieuse nécessité de soutenir toutes nos compagnies.

Des filets de pêche connectés déployés en Méditerranée et Outre-mer

Limiter la pollution plastique grâce à l'utilisation de filets de pêche connectés et tracés par satellite, telle est l'ambition de l'opération menée par CLS, soutenue par l'Ifremer et le Cnes, « en Méditerranée et dans les eaux des territoires ultramarins ».

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/36745-des-filets-de-peche-connectes-deployes-en-mediterranee-et>

Alimentation locale : quelles leçons tirer de la crise ?

Les deux mois de confinement ont mis en lumière le rôle des acteurs locaux dans la chaîne alimentaire et les attentes de nombreux consommateurs. Ces tendances vont-elles redessiner les politiques publiques ?

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/alimentation-locale-resultats-pandemie-covid19-35610.php4#xtor=ES-6>

Commentaire FEDOM : même si un certain rapport dissonant produit par des experts hors-sol remet en cause la pertinence d'une production locale dans nos territoires, les enseignements de la crise quant à son absolue nécessité sont partagés par le plus grand nombre et rares sont ceux qui ne misent pas sur l'économie circulaire.

En outre-mer, plus qu'ailleurs peut-être, elle doit être encouragée et soutenue. Ce qui signifie que les dispositifs existants, qu'il s'agisse du POSEI ou du différentiel d'octroi de mer doivent être maintenus. Sur le plan européen toujours, la situation des RUP doit être prise en considération dans le cadre des accords commerciaux de même que les critères d'équivalence en matière de bio doivent être revus.

La commande publique doit être au rendez-vous et recourir au maximum à la production locale, qu'il s'agisse de restauration collective, de produits de construction ou de services.

Enfin, la sécurisation des approvisionnements passe par une coopération régionale renforcée, dans l'intérêt bien compris des parties prenantes.

Les hôteliers de la Caraïbe mettent en demeure les tours opérateurs de payer leur dette

Plusieurs grands hôtels de la Caraïbe sont au bord de la faillite. Depuis le début de l'année 2020, les tours opérateurs TUI (numéro 1 mondial du voyage) et Sunwing Travel Group n'ont pas payé leur dette pour des séjours déjà effectués, selon la CHTA (Association des Hôteliers de la Caraïbe).

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/hoteliers-caraibe-mettent-demeure-tours-operateurs-payer-leur-dette-841072.html>

Des plages et ports ultramarins labellisés "Pavillon bleu" pour le développement durable

401 plages et 106 ports français se sont vu remettre le label Pavillon Bleu, qui récompense les sites touristiques qui font des efforts en matière de gestion environnementale. Des communes polynésiennes, martiniquaises, réunionnaises ont obtenu le label cette année.

https://la1ere.francetvinfo.fr/plages-ports-ultramarins-labellises-pavillon-bleu-developpement-durable-840902.html?fbclid=IwAR386WYY1NQV0DCnoaXR_TkYnfNiwjO5Ri6W1tJuxygshFJ5Fit3Tm4xDZY

JOURNAL OFFICIEL

JO du 11.06.2020

- Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-705 du 10 juin 2020 relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation
- Ordonnance n° 2020-705 du 10 juin 2020 relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

Commentaire FEDOM : cette ordonnance a pour objet de prolonger la durée du fonds de solidarité jusqu'à la fin de l'année 2020 afin de poursuivre le paiement des aides pour les entreprises les plus impactées par la crise sanitaire.

Il prévoit également les contrôles et les possibilités de demander aux bénéficiaires des aides la communication des pièces justificatives. Il autorise la transmission entre administrations des informations strictement nécessaires à l'instruction des demandes, au contrôle des aides, à la gestion du fonds et au suivi du dispositif. Ces dispositions relatives aux contrôles sont applicables à Wallis et Futuna.

Il est prévu enfin, classiquement, qu'un projet de loi de ratification devra être déposé devant le Parlement dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente ordonnance.

- Décret n° 2020-706 du 10 juin 2020 portant dérogation temporaire aux conditions d'utilisation des titres-restaurant dans les restaurants, hôtels-restaurants et débits de boissons assimilés afin de faire face aux conséquences des mesures prises pour limiter l'épidémie de covid-19

*Commentaire FEDOM : jusqu'au 31 décembre 2020, et par dérogation aux dispositions de l'article R. 3262-8 du code du travail, les titres-restaurant **utilisés dans les seuls restaurants, hôtels-restaurants ou débits de boissons** assimilés à ceux-ci dans les conditions prévues à l'article R. 3262-27 du même code, sont utilisables les dimanches et jours fériés et leur plafond passe de 19 à 38 euros par jour.*

- Décret du 10 juin 2020 portant nomination du président du directoire du grand port maritime de la **Guadeloupe** : Monsieur Jean-Pierre CHALUS

JO du 12.06.2020

- Arrêté du 12 juin 2020 portant nomination (direction générale des territoires et de la mer de Guyane) de M. Charles BIZIEN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, est nommé directeur adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de la transition écologique au sein de la direction générale des territoires et de la mer auprès du préfet de la région **Guyane**.

JO du 13.06.2020

- Arrêté du 12 juin 2020 portant abrogation de l'arrêté du 27 mars 2020 relatif à la suspension de l'exploitation de l'aéroport de Paris-Orly à titre temporaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire relatif à l'épidémie de covid-19
- Décret n° 2020-712 du 12 juin 2020 relatif à la création d'un dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise de covid-19

Commentaire FEDOM : le décret institue un dispositif d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés aux PME fragilisées par la crise, et n'ayant pas trouvé de solutions de financement auprès de leur partenaire bancaire ou de financeurs privés (c'est-à-dire : les PME ayant fait l'objet d'un refus d'octroi de prêt avec garantie de l'état et constatant l'échec de la médiation du crédit pour réviser cette décision de refus).. Bpifrance est chargée de la gestion opérationnelle de ces aides.

JO du 14.06.2020

- Arrêté du 18 octobre 2019 portant révision des zones sensibles à l'eutrophisation dans le bassin **Guadeloupe**
- Arrêté du 10 juin 2020 portant adaptation des épreuves du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la **Polynésie française** ouvert au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
- Arrêté du 10 juin 2020 modifiant les conditions de déroulement des épreuves du concours externe et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles stagiaires à **Mayotte** ouverts au titre de l'année 2020

JO du 15.06.2020

Décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire